

DEPARTEMENT de l'OISE  
**COMMUNE de DELINCOURT**

☰ 61 rue de la Vallée - 60240 DELINCOURT

☎ 03 44 49 03 58 -

Mail : [mairie.delincourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.delincourt@wanadoo.fr)

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 24 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 17 juillet 2024, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie BUCHERT et Christelle FRANCOIS  
Messieurs Christian FOURQUIN, Jean-Paul LEMETTRE & Philippe ROUSSEAU

**Absentes ayant donné pouvoir** : Ambroisine BISSIRIOU à C. FOURQUIN, Laétitia BERARDO à C. FRANCOIS,

**Absents** : Bastien LETELLIER, Maxence GAMEZ

**Secrétaire de séance** : Christian FOURQUIN

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Le procès-verbal du 19 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

1. ZAEnR
2. Désaffectation et déclassement d'une partie de trottoir 240 rue Mynville en vue de sa cession
3. Commerce 41 rue de la Vallée : changement de gérant et bail
4. Programme des ponts : renforcement du mur rue Moucheuse entre le n° 410 et le n°560. Recherche et désignation d'un Maître d'Ouvrage.
5. Questions diverses

**1. - ZAEnR**

**Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024021 en date du 13 Mai 2024, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable, en mairie, du 27 Mai 2024 au 16 Juin 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- différents modes de publicité ont été mis en place, tels que :
  - diffusion sur l'application panneau pocket

- mail aux habitants (+ ou – 90% de la population)
- affichage extérieur dans panneaux règlementaires
- diffusion sur le site web de la mairie : delincourt.fr

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 1 personne a consigné des observations sur le registre
- 1 contribution a été reçue par mail

A l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 13 mai 2024 sont validées et joint en annexe 2.

**Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,**
- **arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,**

**Délibération n°2024/27**

## **2. Désaffectation et déclassement d'une partie de trottoir 240 rue Mynville en vue de sa cession**

Par délibération n°2016026 en date du 31 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie, en triangle, du trottoir situé devant la propriété du 240 rue Mynville –appartenant à Monsieur Nicolas DOBBELAERE.

Un plan de délimitation et de division sont annexés à cette délibération, ainsi que le Procès-Verbal établi par Maxime Corre, géomètre à Chaumont-en-Vexin.

Cette cession n'affecte en rien la partie laissée au cheminement des piétons sur le trottoir.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De désaffecter la partie du trottoir, en triangle, située devant le 240 rue Mynville**
- **D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal (suivant plan de division annexé)**
- **De vendre à l'€uro symbolique, cette parcelle extraite du domaine privé communal cadastrée AC 282 d'une surface de 13 m2 à Monsieur Nicolas DOBBELAERE propriétaire du 240 rue Mynville (parcelle cadastrée AC 4).**

**Délibération n°2024/28**

## **3. Commerce 41 rue de la Vallée : changement de gérant et bail**

Suite au désistement de l'entreprise « Les Gourmandises de Margo » pour problèmes de santé, une nouvelle personne a présenté sa candidature afin de tenir le commerce sis 41 rue de la Vallée dont les murs appartiennent à la commune.

Le dossier déposé auprès de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) réuni tous les critères demandés (dépôt de pain, formule petit-déjeuner, déjeuner et plat à emporter le soir, bar, épicerie...).

Cette personne est très attachée à notre commune puisqu'elle y vit.

Ce commerce aura pour dénomination sociale : **La Délincourtoise**

Après étude, sa candidature est retenue. Il convient de définir le montant du loyer demandé avant de signer le bail.

**Après débat, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- **de demander un loyer mensuel de 350 € (chauffage, eau et entretien du jardin compris) pour la location de la maison sise 41 rue de la vallée, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2024.**

**Les loyers des mois d'août et septembre 2024 seront gratuits afin d'aider cette commerçante dans son installation.**

- **de faire supporter la taxe foncière au preneur**
- **la signature d'un bail précaire (dérogatoire) et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.**

- Délibération n°2024/29

#### **4. ADTO-SAO : rapport annuel 2023**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le conseil municipal, par le membre de l'assemblée spéciale de l'ADTO-SAO représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société ADTO-SAO.

Ce rapport (cf annexe 1 : rapport annuel) a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant de la SPL une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Ouïe l'exposé du représentant de la commune à l'ADTO-SAO**
- **Prend acte du rapport d'activité 2023 de l'ADTO-SAO**

Délibération n°2024/30

#### **5. Questions diverses**

- Travaux de voirie aux cornouillers : prévus semaine 31
- Aire de jeux : pose prévue semaine 37
- Point écoles : le SIVOM VVR a délibéré afin que la totalité des maternelles soient sur Délincourt dès que des travaux seront réalisés.  
Des travaux d'agrandissement sont à prévoir à la cantine : un surplus de 10 élèves est attendu pour la rentrée 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33**

#### **Signatures**

Le Maire

Le secrétaire de séance